

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Nominations ecclésiastiques. — III Règlement du prochain carême. — IV Avis au clergé. — V Prières des Quarante-Heures. — VI Correspondance romaine. — VII Une autre note. — VIII Courtes réponses à diverses consultations.

**AU PRONE**

Le dimanche, 5 mars

On annonce :

Les Quatre-Temps ;

On lit :

La lettre pastorale sur le devoir pascal.

La neuvaine à S. Joseph doit commencer le 10 vendredi (1).

**OFFICES DE L'ÉGLISE**

Le dimanche, 5 mars

Messe du I dim. du Carême, *semi-double* (privil. contre tout office de 1<sup>e</sup> cl.) ; 2<sup>e</sup> or. *A cunctis*, 3<sup>e</sup> *Omniotens* ; préf. du Carême. — I vêpres des Ss. Perpétue et Félicité du 7 fixé au 6) *double* ; mém. du dim.

**TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 12 mars

**DIOCÈSE DE MONTRÉAL.** — Du 8 mars, saint Jean de Dieu (Asile de Longue-Pointe) ; du 17 mars, saint Patrice (Montréal et Sherrington), du 18 mars, saint Gabriel.

**DIOCÈSE D'OTTAWA.** — Du 7 mars, saint Thomas (Billing's Bridge) ; du 7 mars, saint Patrice (Ottawa et Fallowfield) et saint Agricole.

**DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE.** — Du 7 mars, saint Thomas d'Aquin ; du 12 mars, saint Grégoire.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 10 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 20 une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine, ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars).